

SSP/VPOD



**SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
GÉNÉRAL**

INFO 2

Grève à Vessy

Personnel en grève depuis le lundi 7 mars 2011

4^{ème} jour de grève à l'EMS La Maison De Vessy

Une grève emblématique

Du jamais vu : le personnel d'un EMS genevois se met en grève de façon illimitée. Les motifs sont nombreux, qui ont provoqué la colère du personnel : accroissement de la charge de travail, diminution des taux de personnel, non paiement des primes versées dans les autres établissements publics et, en dernier lieu, facturation des parkings jusqu'alors gratuits.

Un employeur méprisant

Après avoir trahi ses promesses au syndicat (« nous garantissons la gratuité des parkings tant que l'Etat ne nous imposera pas le contraire »), les responsables de la Maison de Vessy ont joué la carte de la terreur : menace de licenciement sur les grévistes (« si vous faites cette grève, ce sera un abandon de poste »), menace d'infractions bidons (« vous êtes obligés d'assurer le service minimum décidé par l'employeur »), menaces sur la grève (« nous vous interdisons de pénétrer dans la maison de Vessy et vous interdisons d'y mettre vos banderoles »), menaces sur les grévistes (« vous le paierez cher »)... Bref, un employeur en or, quand on pense qu'il s'agit d'un établissement public dévolu aux soins des aînés.

Un soutien nécessaire

Les grévistes se battent pour améliorer à la fois leurs conditions de travail et les prestations aux personnes âgées. Car, dans un EMS, maltraiter le personnel signifie à terme maltraiter les résidents. En se battant pour se faire respecter par leur employeur, le personnel de Vessy se bat aussi pour nos aînés. C'est pourquoi, la grève du personnel de Vessy nous concerne tous. Elle symbolise à la fois le combat pour la dignité des salariés et le combat pour le respect des prestations aux plus faibles de notre société.

Il est donc impératif de se mobiliser en se rendant à la

Manifestation de soutien aux grévistes

Samedi 12 mars à 14h

A La Maison de Vessy 85, route de Veyrier 1234 Vessy

www.ssp-greve.ch

CCP 80-4895-0

Genève, le 10 mars 2011